

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

7^e rencontre – 18 février 2021
(par visioconférence)

Direction générale :

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mmes Maude Leclerc, analyste, Service du secrétariat général
Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

Invités :

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvisionnements
M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
Benoît Laforest, directeur du Service de l'organisation scolaire

Mot du directeur général

Le directeur général, M. Robert Gendron, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

1- Adoption de l'ordre du jour

- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 4 février 2021
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-12-632 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 5- A-29-2005 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 6- A-31-4312 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau des chaufferies et travaux électriques aux écoles Jeanne-Mance, Édouard-Montpetit, Saint-Isaac-Jogues et Léonard-De Vinci – appel d'offres 24-669P1 – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4323 Service des ressources financières – école Armand-Lavergne – rénovation du gymnase – appel d'offres 25-2888P – attribution de contrat
- 8- A-31-4324 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour le remplacement de l'entrée électrique, des systèmes d'intercommunications et du système de sécurité et d'intrusion pour les écoles Centre Hochelaga-Maisonneuve, Centre Lartigue et l'annexe de l'école Irénée-Lussier – appel d'offres 24-672P2 – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4327 Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – remplacement partiel de la toiture – appel d'offres 25-2890P – attribution de contrat
- 10- A-31-4333 Service des ressources financières – école Le Plateau – mise aux normes de la chaufferie, de l'entrée électrique et de la génératrice – appel d'offres 25-2896P – attribution de contrat
- 11- A-31-4334 Service des ressources financières – école Jeanne-LeBer – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2897P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4336 Service des ressources financières – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal – remplacement de la toiture (phase 2) – appel d'offres 25-2898P – attribution de contrat

- 13- A-31-4338 Service des ressources financières – école Madeleine-de-Verchères – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2899P – attribution de contrat
- 14- A-31-4341 Service des ressources financières – école Saint-Justin, annexe – rénovation de l'enveloppe extérieure et du système électromécanique – appel d'offres 25-2889P – attribution de contrat
- 15- A-31-4345 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la construction d'une nouvelle école primaire transitoire sur le terrain de l'école Marguerite-De Lajemmerais – appel d'offres 24-661P2 – attribution d'un contrat (10 février – Christian Ouellet)
- 16- A-31-4348 Service des ressources financières – école Paul-Bruchési – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2903P – attribution de contrat
- 17- A-31-4349 Service des ressources financières – école Henri-Julien – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2904P – attribution de contrat
- 18- A-31-4358 Service des ressources financières – école De la Petite-Bourgogne – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2901P – attribution de contrat
- 19- A-31-4362 Service des ressources financières – acquisition d'un ensemble de bancs de redressement et les gabarits du système Car-o-liner BR5000R et de la soudeuse CMI TRIO ou équivalent – appel d'offres 28-223P – attribution d'un contrat
- 20- A-31-4366 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) pour les écoles Jeanne-Mance, Édouard-Montpetit, Léonard-De Vinci et Saint-Isaac-Jogues – appel d'offres 24-669P2 – attribution d'un contrat
- 21- A-31-4377 Service des ressources financières – acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives (SNI) – entente 29-062R – adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales
- 22- A-31-4385-A Service des ressources financières – banque d'organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques du Centre de services scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P-5 – cinquième ouverture
- 23- A-31-4387 Service des ressources financières – logiciel de gestion des candidatures – appel d'offres 28-225D – demande d'autorisation

- 24- A-33-1660 Service des ressources matérielles – école Marie-de l'Incarnation – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du drainage pluvial et sanitaire (projet : 053 008 420)
- 25- A-33-1681 Service des ressources matérielles – école Eulalie-Durocher – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la réfection des escaliers extérieurs (projet : 344 028 880)
- 26- A-33-1682 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Victoires – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre mise aux normes du DAR et de remplacement du drainage pluvial-sanitaire (projet : 052 016 520)
- 27- A-33-1686 Service des ressources matérielles – école Le Plateau – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation du gymnase (projet : 196 032 870)
- 28- A-33-1687 Service des ressources matérielles – école Espace-Jeunesse – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de projet de rénovation de l'enveloppe de l'agrandissement (projet : 017 014 850)
- 29- Documents d'information :
- a) A-31-4360 Service des ressources financières – école Camille-Laurin – précommande du récupérateur de chaleur et de l'unité de traitement d'air - appel d'offres 27-664P – annulation de l'appel d'offres
- b) A-33-1683 Service des ressources matérielles – école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de mise à niveau des chaufferies et du remplacement du drainage pluvial-sanitaire (projet : 167 011 940)
- c) A-33-1684 Service des ressources matérielles – école Laurier – autorisation de la révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de remplacement des blocs sanitaires et d'égout sanitaire – phase 1 (projet : 034 017 350)
- 30- Décisions prises hors rencontre
- 31- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 4 février 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 4 février 2021.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé.
Le directeur général suit de près la situation financière du CCSDM.

4. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-12-632 en date du 11 février 2021
de M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement d'un élève soutenu par la cellule de soutien aux quartiers 7 et 9 pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le poste sera financé avec la réserve pour les devis;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel (40 %) de technicien en éducation spécialisé affecté en cellule de soutien des quartiers 7 et 9 aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Madeleine-de-Verchères et d'IMPUTER la dépense à l'indice 342-000-1-23140-160;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (décision 6 de la rencontre décisionnelle du directeur général du 6 mai 2020).

5.

Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-29-2005 en date du 12 février 2021
de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que Mme Flores Bustamante Edward, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 24 août 2020 à l'école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT que M. Baptiste Poiffaut, technicien en éducation spécialisée est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 7 octobre 2020 à l'école Sainte-Louise-de-Marillac;

CONSIDÉRANT que Mme Déborah Polynice, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 20 octobre 2020 à l'école Les-Enfants-du-Monde;

CONSIDÉRANT que Mme Virginie Bourré, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 26 octobre 2020 à l'école Hélène-Boullé;

CONSIDÉRANT que Mme Lourdmilla Charles, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 5 novembre 2020 à l'école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT que M. Anthony Mendes, préposé aux élèves handicapés est affecté à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 2 novembre 2020 à l'école Saint-Pierre-Apôtre;

CONSIDÉRANT que M. Mahmadou Traore, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) depuis le 21 octobre 2020 à l'EMCM;

CONSIDÉRANT que M. Octavio Munguia, ouvrier d'entretien classe II est affecté à un surcroît de travail à 100 % (38,75 heures/semaine) qui a débuté le 2 novembre 2020 à l'EMCM;

CONSIDÉRANT que M. Javier Eduardo Ortiz Rivera, surveillant d'élèves est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 2 novembre 2020 à l'école Sophie-Barat;

CONSIDÉRANT que Mme Vanessa Deschenes, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 26 octobre 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que M. Francis Giguère, technicien en éducation spécialisée est affecté à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 9 novembre 2020 à l'école De l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Julie Tétraut, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 15 décembre 2020 à l'école De l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Christelle Abigail Sauray, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 17 décembre 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Johana-Ashley Innocent, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 1^{er} février 2021 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Jacinthe Le Brun-Caron, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 68,5712 % (24 heures/semaine) depuis le 2 novembre 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Katherine Bourque, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 17,1429 % (6 heures/semaine) depuis le 13 novembre 2020 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Esther Deverze, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 2 novembre 2020 à l'école Henri-Julien;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 100 % à l'école Saint-Luc à l'indice 100-291-6-23147-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 100 % à l'école Sainte-Louise-de-Marillac à l'indice 100-010-1-23140- 167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 100 % à l'école Les-Enfants-du-Monde à l'indice 100-169-8-23140- 167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 100 % à l'école Hélène-Boullé à l'indice 100-106-6-23147-167;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 85,7143 % à l'école Saint-Pierre-Apôtre à l'indice 100-209-1-23140- 167;

- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de préposé aux élèves handicapés spécialisée à 85,7143 % à l'école Saint-Pierre-Apôtre à l'indice 100- 209-1-23410-167;
- 7° de CRÉER deux postes annuels à temps plein d'ouvrier d'entretien classe II à 100 % à l'EMCM à l'indice 100-477-1-63000-177;
- 8° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de surveillant d'élèves à 100 % à l'école Sophie-Barat à l'indice 100-271-6-23147-167;
- 9° de CRÉER cinq postes saisonniers à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 85,7143 % à l'école de l'Étincelle à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 10° de CRÉER deux postes saisonniers à temps partiel de technicien en éducation spécialisée un à 68,5712 % et l'autre à 17,1428 % à l'école de l'Étincelle à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 11° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein de technicien en éducation spécialisée à 100 % à l'école Henri-Julien à l'indice 100-226-6-23147-167;
- 12° de MODIFIER le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 6 mai 2020).

6. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la mise à niveau des chaufferies et travaux électriques aux écoles Jeanne-Mance, Édouard-Montpetit, Saint-Isaac-Jogues et Léonard-De Vinci – appel d'offres 24-669P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4312 en date du 9 février 2021
de M. Naceur Guediri et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la mise à niveau des chaufferies et travaux électriques aux écoles Jeanne-Mance, Édouard-Montpetit, Saint-Isaac-Jogues et Léonard-De Vinci;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au MEQ, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 442 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bergeron Bouthillier inc.* pour la mise à niveau des chaufferies et travaux électriques aux écoles Jeanne-Mance, Édouard-Montpetit, Saint-Isaac-Jogues et Léonard-De Vinci. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

7. Service des ressources financières – école Armand-Lavergne – rénovation du gymnase – appel d'offres 25-2888P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4323 en date du 10 février 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation du gymnase à l'école Armand-Lavergne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Afcor Construction inc.* au montant de 1 153 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM. Si le projet ne se réalise pas, les dépenses devront être assumées par l'organisme scolaire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 153 000 \$ plus taxes à *Afcor Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation du gymnase à l'école Armand-Lavergne;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

8. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour le remplacement de l'entrée électrique, des systèmes d'intercommunications et du système de sécurité et d'intrusion pour les écoles Centre Hochelaga-Maisonneuve, Centre Lartigue et l'annexe de l'école Irénée-Lussier – appel d'offres 24-672P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4324 en date du 9 février 2021
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour le remplacement de l'entrée électrique, des systèmes d'intercommunications et du système de sécurité et d'intrusion pour les écoles Centre Hochelaga-Maisonneuve, Centre Lartigue et l'annexe de l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au MEQ, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 333 400 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.* pour le remplacement de l'entrée électrique, des systèmes d'intercommunications et du système de sécurité et d'intrusion pour les écoles Centre Hochelaga-Maisonneuve, Centre Lartigue et l'annexe de l'école Irénée-Lussier. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

9. Service des ressources financières – école Édouard-Montpetit – remplacement partiel de la toiture – appel d’offres 25-2890P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4327 en date du 5 février 2021
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement partiel de la toiture à l’école Édouard-Montpetit;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *L.K. Industries inc.* au montant de 1 967 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 1 967 000 \$ plus taxes à *L.K. Industries inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement partiel de la toiture à l’école Édouard-Montpetit;
- 3° d’AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – école Le Plateau – mise aux normes de la chaufferie, de l'entrée électrique et de la génératrice – appel d'offres 25-2896P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4333 en date du 9 février 2021 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes de la chaufferie, de l'entrée électrique et de la génératrice à l'école Le Plateau;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Roland Grenier Construction limitée* au montant de 3 839 196 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 839 196 \$ plus taxes à *Roland Grenier Construction limitée*, pour la mise aux normes de la chaufferie, de l'entrée électrique et de la génératrice de l'école Le Plateau;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – école Jeanne-LeBer – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2897P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4334 en date du 12 février 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Jeanne-LeBer;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Norgéreq Itée* au montant de 1 028 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 028 000 \$ plus taxes à *Norgéreq Itée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Jeanne-LeBer;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – École des métiers de l'aérospatiale de Montréal – remplacement de la toiture (phase 2) – appel d'offres 25-2898P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4336 en date du 8 février 2021
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement de la toiture (phase 2) à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée* au montant de 1 461 210 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020- 2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 461 210 \$ plus taxes à *Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la toiture (phase 2) à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – école Madeleine-de-Verchères – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2899P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4338 en date du 11 février 2021
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Madeleine-de-Verchères;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Norgéreq ltée* au montant de 3 716 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 3 716 000 \$ plus taxes à *Norgéreq ltée* plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Madeleine-de-Verchères;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14.

Service des ressources financières – école Saint-Justin, annexe – rénovation de l'enveloppe extérieure et du système électromécanique – appel d'offres 25-2889P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4341 en date du 10 février 2021
de Mme Rocio Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation d'enveloppe et du système électromécanique à l'école Saint-Justin, annexe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 3 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *9346-2182 Québec inc. (Construction & excavation MAP 2000)* au montant de 1 645 590,60 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM. Si le projet ne se réalise pas, les dépenses devront être assumées par l'organisme scolaire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 645 590,60 \$ plus taxes à 9346-2182 Québec inc. (Construction & excavation MAP 2000) plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation d'enveloppe et du système électromécanique à l'école Saint-Justin, annexe;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

15. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la construction d'une nouvelle école primaire transitoire sur le terrain de l'école Marguerite-De Lajemmerais – appel d'offres 24-661P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4345 en date du 10 février 2021
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la construction d'une nouvelle école primaire transitoire sur le terrain de l'école Marguerite-De Lajemmerais;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 23 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que cinq soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511 - Ajout d'espace pour la formation générale (PQI 2020-2030), par conséquent, la dépense n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 000 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Cima + s.e.n.c.* pour la construction d'une nouvelle école primaire transitoire sur le terrain de l'école Marguerite-De Lajemmerais. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

16. Service des ressources financières – école Paul-Bruchési – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2903P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4348 en date du 15 février 2021 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Paul-Bruchési;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Maçonnerie Rainville et Frères inc.* au montant de 2 599 580 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM. Si le projet ne se réalise pas, les dépenses devront être assumées par l'organisme scolaire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 599 580 \$ plus taxes à *Maçonnerie Rainville et Frères inc.*, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Paul-Bruchési;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Henri-Julien – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2904P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4349 en date du 10 février 2021
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à des travaux de remplacement de la toiture à l'école Henri-Julien;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Couverture Montréal-Nord Ltée* au montant de 1 289 950 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 289 950 \$ plus taxes à *Couverture Montréal-Nord Ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de remplacement de la toiture à l'école Henri-Julien;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école De la Petite-Bourgogne – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2901P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4358 en date du 8 février 2021 de
Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école De la Petite-Bourgogne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Proconstruction parfait électrique* au montant de 1 264 109,89 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 1 264 109,89 \$ plus taxes à *Proconstruction parfait électrique*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école De la Petite-Bourgogne;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – acquisition d'un ensemble de bancs de redressement et les gabarits du système Car-o-liner BR5000R et de la soudeuse CMI TRIO ou équivalent – appel d'offres 28-223P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4362 en date du 10 février 2021 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour l'acquisition d'un ensemble de bancs de redressement et les gabarits du système Car-o-liner BR5000R et de la soudeuse CMI TRIO ou équivalent;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 8 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *UAP inc.* au montant de 119 424,84 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 119 424,84 \$ plus taxes à *UAP inc.* pour l'acquisition d'un ensemble de bancs de redressement et les gabarits du système Car-o-liner BR5000R et de la soudeuse CMI TRIO.

20. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) pour les écoles Jeanne-Mance, Édouard-Montpetit, Léonard-De Vinci et Saint-Isaac-Joques – appel d'offres 24-669P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4366 en date du 8 février 2021 de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) pour les écoles Jeanne-Mance, Édouard-Montpetit, Léonard-De Vinci et Saint-Isaac-Joques;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les six (6) soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 512 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.* pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du système de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) pour les écoles Jeanne-Mance, Édouard-Montpetit, Léonard-De Vinci et Saint-Isaac-Jogues. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

21.

Service des ressources financières – acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives (SNI) – entente 29-062R – adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales

Document déposé : Rapport A-31-4377 en date du 3 février 2021
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'orientation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de favoriser l'adhésion à des regroupements d'achats pour les contrats à commande;

CONSIDÉRANT l'invitation faite au CSSDM par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de joindre le regroupement d'achats pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives (SNI);

CONSIDÉRANT qu'un mandat conditionnel à l'autorisation du dirigeant du CSSDM a été transmis au CAG afin de permettre la participation du CSSDM à l'appel d'offres publié;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 96 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des technologies de l'information recommandent de se joindre à ce regroupement d'achats;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ADHÉRER au regroupement d'achats 2021-7509-01 mis sur pied par le CAG pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives (SNI), pour un montant approximatif de 1 320 000 \$ plus taxes pour l'entente initiale de 24 mois. Cette entente sera valide pour deux ans à compter du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023 avec une possibilité d'un renouvellement de 12 mois.

22. Service des ressources financières – banque d’organismes qui recrutent des élèves pour des formations spécifiques du Centre de services scolaire de Montréal – avis de qualification 24-529P-5 – cinquième ouverture

Document déposé : Rapport A-31-4385-A en date du 15 février 2021
de Mme Rocio Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le besoin du Centre de services scolaire de Montréal de qualifier des prestataires de services pour le recrutement des élèves pour des formations spécifiques;

CONSIDÉRANT que la cinquième ouverture de l’avis de qualification 24-529P-5 a été publiée le 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que quatre (4) offres de services ont été reçues et qu’elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) offres de services reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu’une des quatre offres de services analysées par le comité de sélection a été déclarée acceptable puisqu’elle a atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER l’inscription de l’organisme suivant au répertoire existant des organismes visant le recrutement d’élèves dans le cadre des programmes offerts par le Centre de services scolaire de Montréal, et ce, jusqu’au 30 juin 2021 :
 - Mosko Académie
- 2° d’AUTORISER le Service du développement et de l’innovation professionnelle à octroyer des mandats de recrutement d’élèves d’une valeur estimée à moins de 50 000 \$ aux organismes inscrits au répertoire.

23. Service des ressources financières – logiciel de gestion des candidatures – 28-225D – demande d’autorisation

Document déposé : Rapport A-31-4387 en date du 15 février 2020 de
Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° de REPORTER l’étude de ce rapport à une rencontre ultérieure.

24.

Service des ressources matérielles – école Marie-de l’Incarnation – révision de l’estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du drainage pluvial et sanitaire (projet : 053 008 420)

Document déposé : Rapport A-33-1660 en date du 8 février 2021
de M. Ernest Mafouo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Bouthillette Parizeau inc.* pour les services professionnels liés à la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire de l’école Marie-de-l’Incarnation, située au 5446, rue Angers, à Montréal;

CONSIDÉRANT la révision des honoraires professionnels principalement en raison de l’évolution de la portée des travaux et d’une expertise requise à la tuyauterie;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d’entretien 2020-2021, qui est prévue dans le rapport programmation et plan directeur d’investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Bouthillette Parizeau inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire de l’école Marie-de-l’Incarnation.

25.

Service des ressources matérielles – école Eulalie-Durocher – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la réfection des escaliers extérieurs (projet : 344028880)

Document déposé : Rapport A-33-1681 en date du 5 février 2021
de Mme Zineb Belhaouda concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *CONSTRUCTION EMCON inc.* pour la réfection des escaliers à l'école Eulalie-Durocher, située au 2455, avenue Létourneux à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires nécessaires suite aux travaux de démolition;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires dus au remplacement du drain au sol en période hivernale;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *CONSTRUCTION EMCON inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de réfection des escaliers à de l'école Eulalie-Durocher.

26.

Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Victoires – autorisation de dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre de la mise aux normes du DAR et du remplacement du drainage pluvial-sanitaire (projet : 052 016 520)

Document déposé : Rapport A-33-1682 en date du 5 février 2021
de Mme Giulia Baume concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Parfait Électrique inc.* pour le projet de mise aux normes du DAR et de remplacement du drainage pluvial-sanitaire de l'école Notre-Dame-des-Victoires, située au 2720, rue Bossuet, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires de décontamination requis;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Parfait Électrique inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la mise aux normes du DAR et du remplacement du drainage pluvial-sanitaire de l'école Notre-Dame-des-Victoires.

27. Service des ressources matérielles – école Le Plateau –révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de rénovation du gymnase (projet : 196 032 870)

Document déposé : Rapport A-33-1686 en date du 12 février 2021
de Mme Josée Dupuis concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Birtz Bastien Beaudoin Laforest (BBBL)* pour les services professionnels liés à rénovation du gymnase de l'école Le Plateau, située au 3700, avenue Calixa-Lavallée, à Montréal;

CONSIDÉRANT que l'évolution de la portée des travaux a un effet à la hausse sur les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT que de la surveillance supplémentaire a été requise en raison du prolongement des travaux;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Birtz Bastien Beaudoin Laforest (BBBL)* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la rénovation du gymnase de l'école Le Plateau.

28. Service des ressources matérielles – école Espace-Jeunesse – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de projet de rénovation de l'enveloppe de l'agrandissement (projet : 017 014 850)

Document déposé : Rapport A-33-1687 en date du 15 février 2021
de M. Amina Hallouly concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Beaupré Michaud et Associés, Architectes* pour les services professionnels liés à la rénovation de l'enveloppe de l'agrandissement de l'école Espace-Jeunesse, située au 3655, rue Saint-Hubert, à Montréal;

CONSIDÉRANT le retard du chantier de juin 2020 à février 2021 dû aux contraintes liées aux mesures sanitaires du Covid-19;

CONSIDÉRANT la révision des honoraires professionnels principalement en raison de l'évolution de l'estimation du coût des travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Beaupré Michaud et Associés, Architectes* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de rénovation de l'enveloppe de l'agrandissement de l'école Espace-Jeunesse.

29. Documents d'information :

- a) A-31-4360 Service des ressources financières – école Camille-Laurin – précommande du récupérateur de chaleur et de l'unité de traitement d'air – appel d'offres 27-664P – annulation de l'appel d'offres
- b) A-33-1683 Service des ressources matérielles – école Saint-Barthélemy, pavillon Sagard – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de mise à niveau des chaufferies et du remplacement du drainage pluvial-sanitaire (projet : 167 011 940)
- c) A-33-1684 Service des ressources matérielles – école Laurier – autorisation de la révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre du projet de remplacement des blocs sanitaires et d'égout sanitaire –phase 1 (projet : 034 017 350)

30. Décisions prises hors rencontre

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

31. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 30.

Secrétariat général – 17 mars 2021